

La Sanction royale

● (1750)

Le gentilhomme huissier de la verge noire, le major A.-G. Vandelac, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

Et de retour,

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.— Chapitre 2.

(A 6 h 8, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)